

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 1^{er} septembre 2011

Avis relatif au renouvellement de licence d'agence de mannequins

NOR : ETST1123565V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale du Nord-Lille de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais, pris le 21 juillet 2011 par délégation du préfet du Nord, le renouvellement de la licence d'agence de mannequins est accordé, dans les conditions prévues par les articles R. 7123-11 et suivants du code du travail à Mme Audrey Baillieu, gérante de l'agence AB Models, sise ZI la Pilaterie, Acticlub – Bâtiment B, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Cette licence est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 21 juillet 2011.

Voies de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par les voies suivantes :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 143 rue Jacquemars-Giélée, BP 2039, 59014 Lille Cedex.